



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 46

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à faire passer les patients avant la politique sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. NESBITT tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 211 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation des parcs du Manitoba)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Manitoba Parks Licence Plates)*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* SIMARD, MM. JACKSON, PANKRATZ et OXENHAM, M^{me} la *ministre* SCHMIDT ainsi que M^{me} KENNEDY interviennent. M^{me} la *ministre* CABLE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. JACKSON présente la proposition suivante :

Proposition n° 9 : Proposition visant à exhorter le gouvernement du Manitoba à remédier au problème de surpopulation dans les écoles

Attendu :

que les Manitobains méritent un système d'éducation solide de calibre mondial dès la maternelle, et ce, jusqu'à la 12^e année;

que le nombre d'élèves inscrits et la demande pour des services de garde accessibles et abordables ne cessent de croître dans les divisions scolaires de Beautiful Plains, de Brandon, de la Rivière Seine et de Seven Oaks, les divisions scolaires Pembina Trails et River East Transcona de même que la Division scolaire franco-manitobaine;

qu'en promettant de construire neuf nouvelles écoles sécuritaires, saines et durables dans ces divisions scolaires dans le cadre du Projet des écoles du Manitoba, le précédent gouvernement conservateur s'était engagé à remédier au problème de la surpopulation, à augmenter le nombre de places et à réduire les pressions causées par les inscriptions accrues;

que ces nouvelles écoles auraient permis, d'ici l'année scolaire 2027-2028, d'ajouter des milliers de places dans les écoles et les garderies du système d'éducation et des services de garde;

qu'en juillet 2023, une demande de qualifications a été lancée pour faire en sorte que la construction de ces nouvelles écoles débute dès l'automne 2024;

que le gouvernement provincial actuel a annulé à la fois la demande de qualifications et le Projet des écoles du Manitoba, ce qui met davantage de pression sur les divisions scolaires de Beautiful Plains, de Brandon, de la Rivière Seine et de Seven Oaks, les divisions scolaires Pembina Trails et River East Transcona ainsi que la Division scolaire franco-manitobaine;

que le sous-ministre de l'Éducation a informé les divisions scolaires que l'éducation ne faisait pas partie des cinq priorités du gouvernement provincial,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à accorder la priorité au système d'éducation et à prendre les mesures nécessaires afin d'accroître le nombre de places et de réduire les pressions causées par l'augmentation des inscriptions dans les divisions scolaires de Beautiful Plains, de Brandon, de la Rivière Seine et de Seven Oaks, les divisions scolaires Pembina Trails et River East Transcona ainsi que la Division scolaire franco-manitobaine.

Il s'élève un débat.

M. JACKSON intervient.

M^{me} CROSS ainsi que MM. LAGASSÉ et NARTH posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* ALTOMARE, M^{mes} SCHOTT et CHEN, M. WASYLIW ainsi que M. le *ministre* SIMARD interviennent. M. LOISELLE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* WIEBE dépose :

le rapport annuel des Services de plaintes des victimes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 105)

le rapport annuel sur les enquêtes médico-légales prévu au paragraphe 43(1) de la *Loi sur les enquêtes médico-légales* pour l'année se terminant le 31 décembre 2023.

(Document parlementaire n° 106)

M. SIMARD, *ministre du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet du Mois du patrimoine sikh.

M. EWASKO et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, Ministre ASAGWARA ainsi que MM. NESBITT, LOISELLE, NARTH et OXENHAM font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de modifier comme suit l'ordre adopté hier dans lequel les projets de loi désignés doivent être débattus : 22, 10, 23, 15, 14, 5 et 6. Elle convient également de lever la séance après que la motion de deuxième lecture à l'égard du projet de loi 6 est mise aux voix et que la question est tranchée, sans dépasser 19 heures, sauf si elle consent à l'unanimité à lever la séance plus tôt ou à siéger plus tard.

Conformément au paragraphe 2(10) du *Règlement*, les motions de deuxième lecture des projets de loi désignés étant encore à l'étude sont présentées.

Ministre ASAGWARA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 22 — *Loi sur la Journée de la célébration de l'indépendance du Nigeria (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Celebration of Nigerian Independence Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

Ministre ASAGWARA intervient.

MM. LAGASSÉ, KHAN et KING posent des questions à Ministre ASAGWARA.

Le débat se poursuit.

M. LAGASSÉ et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la ministre CABLE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la ministre CABLE intervient.

M. PERCHOTTE, M^{me} LAMOUREUX, M. SCHULER, M^{me} COOK et M. JOHNSON posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. PERCHOTTE et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* NAYLOR propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 23 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act (2)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* NAYLOR intervient.

M. GUENTER, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. WOWCHUK et NARTH posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. GUENTER et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* MOSES propose, au nom de M. le *ministre* SALA, la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MOSES intervient.

MM. KHAN, JACKSON et PIWNIUK ainsi que M^{mes} LAMOUREUX et BYRAM posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. KHAN et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 14 — *Loi corrective de 2024/The Minor Amendments and Corrections Act, 2024*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient.

MM. BALCAEN, BEREZA et PERCHOTTE posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. BALCAEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* CABLE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Jeudi 18 avril 2024

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* FONTAINE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Manitoba Assistance Amendment Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 55 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey